

BULLETIN DES GRAINS & FARINES

ET DU COMMERCE DE LA RÉGION LYONNAISE
PARAISANT LE DIMANCHE

Abonnements : 2 fr. 50 pour 6 mois; 5 fr. par an. — S'adresser à l'imprimerie Bourgeon, rue Saint-Paul, 36-38, Lyon.

MARCHÉ DE LYON.

Lyon, le 26 mai 1883.

La cote n'accuse aucun changement dans les prix; cependant il y a une certaine fermeté qui se manifeste sur les blés de belle qualité. Quant aux autres, on n'en parle plus.

Nous avons eu, sans interruption, depuis samedi dernier, un temps splendide. Les premiers jours de la semaine, la chaleur était même forte pour la saison; mais depuis deux jours, le thermomètre est sensiblement plus bas. L'influence de ce temps est, sans contredit, des plus favorables sur toutes les récoltes, et les plaintes suscitées par les froids commencent à s'apaiser. Le temps couvert d'haujourd'hui et la pluie imminente ne feront qu'augmenter la satisfaction générale. — Les blés n'étant pas encore à l'épiage ne sauraient souffrir d'une pluie qui fera grand bien aux autres semis du printemps, betteraves, maïs, etc. On paraît actuellement, assez satisfait dans nos régions, mais le mécontentement persiste dans le Sud-Ouest et le Midi. Quoiqu'il en soit, on constate un retard dans la récolte.

Les prix sur nos marchés ont une tendance ferme. Nous remaquons toujours le peu d'affaires en blés exotiques.

Nous cotons : Blés
du Dauphiné 1^{er} choix . . . 25,25 25,50
— ordinaire . . . 24,50 25, »
de Bresse 1^{er} choix . . . 25,50 » »
— ordinaire . . . 25, » »
du Bourbonnais . . . 26,50 26, »
de Bourgogne . . . 25,50 24,75
Blés de Russie . . . 26,50 29 »
Blés de Danube . . . 23,25 26,25
Les 100 kil., gare Lyon ou environs.

A Marseille le marché est toujours dépourvu d'activité. Mais comme les importations sont limitées, les prix se soutiennent assez facilement, tant pour le disponible que pour le livrable juin. Pour les époques plus éloignées il y a une grande réserve, et on évite les engagements. Les nouvelles de l'intérieur concernant la récolte, sont toujours favorables.

En Angleterre, le beau temps et la faiblesse du marché américain ont provoqué une baisse de 6 d. à 1 sh. par quarter sur les blés étrangers, tandis que les blés indigènes se sont maintenus aux cours précédents. L'aspect peu favorable des récoltes s'est modifié à la suite du beau temps.

Le marché américain est en baisse sensible sur les cours de samedi dernier, et cependant, tous les avis concordent pour constater que la récolte est tardive et que le déficit à peu près probable sur 1882 atteindra selon les optimistes 10 %, selon les pessimistes 16 %. En tenant compte de l'augmentation progressive de la consommation, qui est de près de 5 % par an, on voit que les ressources pour l'exportation n'auront pas en 1883-84, l'importance qu'elles ont eue cette année. Les stocks existants actuellement ne pourront combler ce déficit, car on entre tous les ans, avec de certains stocks, dans la campagne suivante et le retard qu'éprouvera la récolte en terre, devra diminuer l'importance de ces ressources.

Les marchés allemands, en hausse au début de la semaine pour les blés et les

seigles, clôturent en baisse. La spéculation s'attache particulièrement aux seigles et de grosses affaires ont été traitées sur les mois d'automne.

Des plaintes partielles, provoquées par la rouille, se sont élevées cette semaine en Hongrie; malgré cela, la situation en laisse rien à désirer dans l'ensemble. On constate que les quantités exportables n'ont pas l'importance qu'on aurait pu espérer.

New-York à 1 dollar 21 cents 1/2 le bushel disponible; (fr. 23.21 les 0/0 k.) Le courant mois est à 1 21 1/2, juin à 1 22; juillet à 1 24. Le fret est au taux de 2 sch. 3/4. Le change sur Paris à 5 18 1/8.

Paris à fr. 57.10, gagne 0.35 sur la farine 9 marques courant mois et 0.02 c. sur le blé à 26.10 contre 25.00.

Saint-Petersbourg (cours du 22) cote 14 roubles le tchetwert (fr. 22 56 les 0/0 kilog.)

Etats-Unis. — Les expéditions, pendant la semaine finissant le 21 mai, se sont élevées à 300,545 quintaux métriques, dont 54,250 pour le Continent, 27,125 pour la France et 219.170 pour l'Angleterre. — Les stocks visibles étaient à cette date, pour les blés, de 5,670,000 qx. métriques, sans changement sur la semaine précédente.

Dardanelles. — Du 7 au 15 mai, 63 navires, dont 47 vapeurs portant ensemble 626,900 quintaux métrique blé, ont passé le détroit: 23 en provenance d'Odessas, 20 de Taganrock, 4 de Varna, 3 de Bardiaska, 1 de Marianopoli, 5 d'Ibraïlla, 3 de Galatz, 2 de Sulina, 1 de Yeski, 1 de Sébastopol. De ce nombre 16, dont 3 vapeurs, se sont déclarés pour Marseille; 17 vapeurs pour Malte, 8 pour Gibraltar, 3 pour Londres, 5 dont un voilier pour l'Italie, 5 pour Anvers, 4 pour la Hollande, 1 pour Brème, 1 pour Palma, 1 pour Cette, 1 voilier pour le Pirée, 1 pour Céphalonie.

Les raisonnements les plus fantaisistes qui se font jour relativement à la future récolte des blés, ont leur retentissement sur les farines.

Les détenteurs semblent se retirer du marché et attendent la demande; mais celle-ci se borne aux besoins journaliers, et rien ne vient mettre de l'activité sur l'article.

En notant la grande réserve de l'offre, nous maintenons les prix de la semaine passée.

On cote : Farines
Supérieures . . . 48,50 49, »
Commerce 1^{res} . . . 44,50 46, »
— rondes . . . 39, » 41, »
Le sac de 125 kil., disponible, suivant marque, toiles comprises.

Et Farines
de boulangerie 1^{res} . . . 49, » 51, »
rondes supérieures . . . 43,50 » , »
— ordinaires . . . 41,50 » , »
Le sac de 125 kil., disponible, suivant marque, toiles comprises, au domicile de l'acheteur.

Les seigles donnent décidément du déficit et la récolte de 1883 sera chétive. La plante a souffert de l'humidité, les ense-

ments sont clairsemés et en outre l'ergot se manifeste sur de grandes proportions. Malgré cela la demande est nulle sur ce grain en commerce.

Les orges hivernales ont belle apparence. Les transactions sont faibles.

Les avoines sont fortement discutées et la demande est active. — Notre place, qui tient un bon rang comme place de consommation, s'intéresse beaucoup à cet article.

La culture recherche les maïs et les sarrazins, surtout les derniers dont elle paraît devoir faire des semis considérables.

Rien à dire sur les sons.

Seigle	15,25	15,50
Orge brasserie	21,50	22, »
— mouture	17,50	19, »
Avoine	18,50	21,25
Maïs	20, »	22, »
Sarrasins	20, »	21, »
Gros son 1 ^{er} choix	12,50	13,50
Son ordinaire	12, »	12,50
Recoupes fines	12,25	12,50
— grosses	12, »	», »
Fleurages blancs	17,50	», »
— bis	15,50	», »

Les 100 kilos disponibles.

En fourrages marché nul ce matin sur la place de la Croix.

Il faut croire que les cultivateurs ont craint les menaces de pluie et que le fort vent du sud d'hier vendredi faisait prévoir pour ce matin.

Les quelques 10 ou 12 voitures de foin vier ou nouveaux et de luzerne nouvelle ont été enlevées sans que nous puissions saisir une nuance sur les prix qu'il était bien inutile de discuter. vu le manque de marchandises.

Foin de Bourgogne	12,50	12,75
— de puy	7,25	8, »
Paille de froment	5, »	4,75
— de seigle	4,50	5, »
— d'avoine	4, »	4,50
Luzerne vieille	7, »	8,50

AVIS D'ADJUDICATIONS.

Le samedi 9 juin, à l'Hôtel de Ville, à Lyon, il sera procédé, à 1 heure 1/2 de l'après-midi, à l'adjudication publique sur soumissions cachetées, d'une fourniture de :

6000 quint. mét. de blé tendre.	
200 — Riz.	
200 — Haricots.	
100 — Sel.	

Le même jour et au même lieu, à 2 h., il sera procédé à l'adjudication de :
1,500 quint. mét. de Foin.
2,000 — Paille de froment.
600 — Paille de seigle.
5,000 — Avoine.
25 — d'orge.

Le tout à livrer dans les magasins militaires de la place de Lyon.

HOSPICES CIVILS DE LYON.

Le 20 Juin 1883 à 3 heures, passage de l'Hotel-Dieu, 44, adjudication de :
1500 qx métriques Blé froment.

MARCHÉ DE MARSEILLE

Marseille, 25 mai 1883.

Malgré l'exiguïté de notre stock, les affaires sont languissantes et la marchandise s'écoule lentement à des prix qui ne varient guère. Quelques intempéries pourraient seules réveiller un peu l'opinion qui, confiante dans le bon aspect des récoltes, se tient sur une prudente réserve et ne veut opérer qu'à bon escient.

Nous cotons :

Disponible :

Red-Winter	26.50	à 27. »
Sandomirka	25.50	à 26. »
Pologne	25. »	»
Irka Bardiaska	25. »	à 25.50
Bessarabie	25. »	»
Bannat	23. »	à 23.25
Buenos-Ayres	24. »	à 25. »
Tendre Azow 122	23.25	»
— d° d° 120	22.75	»
Irka Galatz	22. »	à 23. »
Danube	22. »	à 22.50

Les 100 kil. entrepôt 1^{er} coût.

Livrable arrivée juin.

Red-Winter	26.75
Pologne	25.50
Azema Nicolaïeff 124	25. »
Kertch 123	23.25
Azoff tendre 123	23.50
— 120	22.50
Bulgarie	21.75
Danube 121	21.75

Les 100 kilogr., entrepôt 1^{er} coût.

Désignation Juin, arrivée juillet août.

Irka Azow 128/123	32.75
— Nicolaïeff 128/123	32.75
La charge, entrepôt 1 ^{er} coût.	
Redwinter	26.75
Sandomirka	25.50
Bombay blanc 1 A	255.7
Bombay blanc 1	25. »
— d° bigarré	24.50
— d° rouge N°1	24.25
Irka Nicolaïeff 120	24.75
Burgas	23. »
Azow tendre 123	23.50
— d° d° 120	22.50
Danube 121	21.50
Varna	21.50
Bombay dur n° 4	24. »
— n° 5	23.50
— n° 6	22.50
Kurrachée blanc	23.75
— bigarré	23.75
— rouge	22.75

Les 100 kilogr. entrepôt 1^{er} coût.

GRAINS GROSSIERS.

Avoine de Russie	16.75
— du Danube	17.25
Les 110 kil., 1 ^{er} coût.	
Avoine Smyrne	16. »
— d° Salonique rouge	15.50
— d° Samsonn	14. » à 15. »
Maïs Verna	16.75
d° Danube	16.75
d° Samsoum	16.75
d° Cinquantini	17.75
Orge de Smyrne	16.75
Fèves d'Egypte	20.50
— d° de Smyrne	22. »
— d° de Jaffa	20. »

Les 100 kil., 1^{er} coût.

MARCHÉ DES PETITES VALEURS

Grande-Imprimerie. Encore mouvementée cette semaine, est descendu à 102.50 pour remonter ensuite à 110 offert en clôture.

Eden-Théâtre. Comme nous l'avions pressenti, c'est le commencement de la fin, la dégringolade a commencé, rien ne l'arrêtera plus. De 175 cours du 14, on est tombé le 19 à 125.

Musée Grévin. Semble reprendre et clôture à 245. Valeur mauvaise. Que nous ne conseillerons jamais ni d'acheter, ni de garder.

Panoramas. (Détail). 120.
— (Nationaux). Sans aucun cours.
— (de Nice). Sans transactions.

Sans cours, nous supprimerons de notre cote.

Folies-Bergères. Valeur à délaissier absolument, disions-nous il y a huit jours, nous maintenons notre affirmation. On offre à 150.

Callao-Bis. En baisse à 13.50 Offert.

Mines de Collo. Toujours 4.

Uruguay. 19.

Arles à Saint-Louis. 150.

Simplon. Le *Simplon blanc* est remonté à 15. Et le *vert* à 10. Quelle farce!

Entrepôts libres P. L. M. 52.50.

Auxiliaire des chemins de fer. L'action est offerte à 85. L'obligation est sans cours.

Platrières de Paris. Sans cours.

Gros Camionnage. 90. L'obligation est sans transaction.

Hôtels réunis de Nice. Sans cours. L'obligation fait 45.

Andorannes. On peut en avoir quelques-unes à 1.10.

Lignécennes. 65 centimes.

Hippodrome. A peine 245 et c'est cher! Sans affaires.

Panorama de Lourdes. — 92.50 après 90. A délaissier.

La Lanterne. — A baissé considérablement. Est offerte à 215. Sans acheteur. L'obligation est inutilement offerte à 220.

Imprimerie catholique. A remonté quelque peu à 195.

Vignobles Landais. L'affaire se dessine. Les travaux de mise en culture s'achèvent. L'aspect du vignoble est magnifique. On s'attend à une vive reprise des parts et à une plus grande fermeté des obligations.

UNE PROPOSITION

au Conseil municipal

On lit dans la *Gazette des Assurés* :

Nous avons, à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs de la nécessité qu'il y aurait d'organiser un corps de pompiers auxiliaires pris dans des spécialités corporatives.

Dans notre article du 2 décembre 1882, analysant un mémoire qui nous avait été présenté par M. Courbois, chef machiniste du théâtre de la Porte-Saint-Martin, nous disions :

« On peut donc présenter les conclusions du travail de M. Courbois de la façon suivante :

» Responsabilité et unité, en cas d'incendie dans un théâtre, dans le commandement des secours, qui doit être remis à des chefs compétents. (La seule compétence indiscutable dans un théâtre, c'est le chef machiniste.)

» Organisation hiérarchique et administrative des hommes que forment les équipes de gaziers et de machinistes dans un théâtre sous le commandement de leurs chefs, sous-brigadiers, brigadiers et chef machiniste. »

Puis dans notre numéro du 10 février dernier, parlant de la création pour Paris, d'un corps de pompiers auxiliaire, sur le modèle de ceux déjà existants en Suisse, en Angleterre, en Hollande, nous exposons nos doutes sur la possibilité d'amener l'administration à prendre en considération ce progrès :

« Nous sommes convaincus, disions-nous, que notre centralisation à outrance ne permet pas d'espérer que M. le ministre de la guerre, la préfecture de police surtout, ensuite l'état-major des pompiers, consentent jamais à laisser s'organiser un corps de pompiers auxiliaires civils entretenu par les Compagnies d'as-

« surances ou par la ville de Paris. »

Eh bien, nous allons en avoir le cœur net, puis que l'administration préfectorale est actuellement mise en demeure de se prononcer.

Nous apprenons que M. Grimaud, conseiller municipal du quartier de la Porte-Saint-Martin, vient de déposer une proposition tendant à l'organisation, par la ville de Paris, d'un service auxiliaire de pompiers tiré du personnel des théâtres, machinistes et gaziers auxquels serait laissé sous sa responsabilité l'entière direction des secours en cas d'incendie dans les salles de spectacle.

Si cette proposition était acceptée et mise sur le champ en pratique, elle donnerait satisfaction à la population parisienne, en enlevant toute préoccupation au public qui se presse chaque jour dans les théâtres de la Capitale.

Malheureusement, nous craignons beaucoup que l'administration ne s'y prenne si habilement qu'elle finisse par obtenir pour cette création utile, mais non orthodoxe, un enterrement de première classe sous la forme d'enquête, à moins toutefois que M. Grimaud que nous croyons très obstiné, quand il est convaincu d'une vérité, ne se laisse pas faire et, qu'appuyé par quelques-uns de ses collègues, il ne mette l'administration dans la nécessité de prendre parti.

Ce que nous souhaitons sans beaucoup l'espérer.

Condamnation d'incendiaires

La cour d'assises de l'Eure vient de condamner les nommés Lefrançois, Marcel, et Leprevôt, Yves-Marie, le premier à six ans, et le second à cinq ans de réclusion, pour avoir incendié des meules de grains dans les environs d'Evreux. M. le procureur Pain, après avoir fait ressortir les bienfaits de l'assurance qui permet aux cultivateurs de réparer les désastres occasionnés non seulement par les accidents ou les imprudences, mais encore par le crime, a terminé son réquisitoire en demandant au jury une condamnation exemplaire.

Les jurés ont répondu à l'appel du procureur de la République en faisant au questionnaire du président une réponse affirmative, sans circonstances atténuantes. La sentence a été bien accueillie du public, qui espère que cet exemple inspirera une crainte salutaire aux vagabonds qui parcourent les campagnes semant derrière eux les désastres et les crimes.

LA SPÉCULATION

Devant les Tribunaux

COUR DE PARIS (1^{re} chambre)

Présidence de M. LEFEBVRE DE VIEVILLE

Audience du 28 avril 1883

SOCIÉTÉ ANONYME. — ACTIONS LIBÉRÉES POUR PARTIE SEULEMENT ATTRIBUÉES AUX FONDATEURS EN REPRÉSENTATION DE LEURS APPORTS. — DÉPÔT DE CERTAINES DE CES ACTIONS DANS LA CAISSE DE LA SOCIÉTÉ EN GARANTIE, SOIT DES CHARGES GREVANT L'APPORT, SOIT DE LA GESTION DU FONDATEUR COMME DIRECTEUR. — NULLITÉ INVOQUÉE VALIDITÉ DE LA SOCIÉTÉ (art. 1, 4 et 25 de la loi de 1867).

L'attribution d'actions libérées pour partie, faite aux fondateurs d'une Société anonyme en représentation de leurs apports, n'est pas de nature à vicier la constitution de la Société. Elle ne se trouve en contradiction avec aucune des dispositions de la loi du 24 juillet 1867.

Il suffit que la valeur que représente cette attribution ne soit pas supérieure à celle des apports, vérifiée et approuvée par

les actionnaires, et que la libération partielle des actions ne soit pas admise pour un chiffre inférieur au quart de leur valeur nominale.

L'art. 1^{er} de la loi de 1867 n'exige le versement du quart que sur le montant des actions souscrites, et les actions attribuées en représentation des apports en nature ne peuvent, à ce point de vue spécial, être considérées comme souscrites. Les articles 4 et 25 n'apportent aucune modification à ce principe. Le dépôt dans la caisse de la Société, effectué par le fondateur, d'une partie des actions ainsi attribuées, en garantie soit des dettes grevant ses apports, soit de sa gestion comme directeur, n'a pas pour effet de modifier les apports, en leur donnant un caractère éventuel, et par conséquent, n'empêche pas la compensation légale de s'opérer entre la valeur des apports et celle des actions.

« Considérant en fait qu'il n'est pas contesté que la valeur des apports en nature faits par Maratu, lors de la constitution de la Société, ait été régulièrement vérifiée et approuvée par deux assemblées générales des actionnaires, convoquées en conformité de l'article 4 de la loi de 1867;

« Que, par suite de cette approbation et en exécution des statuts de la Société, 5,000 actions libérées du quart, soit de 125 francs, ont été, en représentation de ses apports, attribuées à Maratu; celui-ci restant soumis aux appels de fonds qui pourraient être faits ultérieurement pour la libération totale desdites actions;

« Considérant, en droit, que l'attribution d'actions libérées pour partie faite aux fondateurs d'une Société anonyme en représentation de leurs apports, n'est pas de nature à vicier la constitution de la Société; qu'elle n'est prohibée par aucune des dispositions de la loi du 24 juillet 1867; qu'elle ne se trouve en contradiction avec aucune de ses prescriptions;

« Considérant, en effet, que si l'art. 1^{er}, 2 de la loi de 1867, déclare qu'une Société par actions ne peut être définitivement constituée qu'après la souscription de la totalité du capital social; l'article 4 permet implicitement d'attribuer aux fondateurs, en représentation de leurs apports en nature, une partie des actions composant ce capital, lesquelles restent ainsi en dehors de la souscription prévue par la loi;

« Qu'il importe peu que les actions ainsi attribuées aux fondateurs soient considérées comme libérées complètement ou seulement pour une portion de leur valeur nominale, la loi n'ayant fait aucune distinction à cet égard;

« Que, dans l'un et l'autre cas, la libération totale ou partielle des actions s'opère au moyen d'une compensation légale, entre la valeur des apports acceptée par les assemblées générales des actionnaires et les sommes que représentent les titres attribués aux fondateurs;

« Qu'il suffit, pour satisfaire aux prescriptions de la loi, que la valeur que représente cette attribution ne soit pas supérieure à celle des apports, vérifiée et approuvée par les actionnaires, et que la libération partielle des actions ne soit pas admise pour un chiffre inférieur au quart de leur valeur nominale; qu'il serait inadmissible, en effet, que les apports en nature pouvant entrer dans la composition du capital social et servir à la libération totale des actions, ne pussent servir à leur libération partielle.

« Considérant que, vainement, les intimés prétendent que dans le cas où les actions attribuées aux fondateurs ne sont libérées que d'une portion de leur valeur nominale, ces derniers doivent être tenus de verser en espèces, avant la constitution de la Société, le quart des sommes dont ils restent débiteurs en numéraire sur le montant des actions qui leur sont attribuées;

« Que l'article 1^{er} de la loi de 1867 n'exige le versement du quart que sur le montant des actions souscrites; que les actions attribuées en représentation des apports en nature ne peuvent à ce point de vue spécial être considérées comme souscrites; que le quart de leur valeur est représenté au regard du fonds social par les apports dont l'estimation a été faite et acceptée par une somme égale :

« Que si l'article 4 de la loi 1867 semble

établir une distinction entre la partie du capital représenté par les apports en nature et celle consistant en numéraire, cette distinction n'a d'autre but que d'écartier les apporteurs des assemblées appelées à délibérer sur la valeur de leurs apports, et qu'il n'est possible d'en induire aucune modification des conditions imposées par l'article 1^{er} pour la constitution régulière des sociétés par actions;

« Qu'il en est de même de l'article 25, aux termes duquel, l'assemblée générale qui nomme les premiers administrateurs des Sociétés anonymes doit être convoquée postérieurement à l'acte qui constate la souscription du capital social et le versement du quart en numéraire.

« Que le but de cet article est seulement d'assurer la réunion de l'assemblée générale aussitôt après l'accomplissement des prescriptions de l'article 1^{er} de la loi, mais que sa rédaction, se référant au texte même de cet article, ne peut ni en restreindre, ni en étendre les dispositions;

« Considérant qu'il résulte de ce qui précède que les actions attribuées aux fondateurs en représentation de leurs apports, étant libérées d'un quart de leur valeur nominale au moyen même de ces apports acceptés par les actionnaires comme un des éléments du capital social, les apporteurs ne peuvent être tenus de faire aucun versement en espèces avant les appels de fonds, communs à tous les actionnaires, qui peuvent intervenir au cours des opérations sociales;

« Que leur imposer cette obligation serait ajouter aux prescriptions de la loi et créer, sans l'appuyer sur aucun texte, une cause de nullité ayant un caractère pénal;

« Que d'ailleurs, en fait, le paiement des apports en actions libérées pour partie, loin de préjudicier aux souscripteurs des actions en numéraire ou aux tiers, constitue au contraire une garantie en leur faveur, les fondateurs restant intéressés à la bonne administration de la Société par l'obligation qui leur incombe de libérer complètement leurs actions;

« Que de ce qui précède, il résulte que la Société générale d'assurance a été régulièrement constituée.

En ce qui touche la nomination du liquidateur;

Considérant que la constitution de la Société n'étant entachée d'aucune nullité, c'est à tort que le tribunal de commerce lui a nommé un liquidateur;

Par ces motifs,

Infirme les jugements rendus par le tribunal de commerce de la Seine les 21 juin 1881 et 27 février 1882;

Emendant et statuant à nouveau,

Dit que la Société générale d'assurances a été régulièrement constituée par l'attribution faite à Maratu, son fondateur, d'actions libérées du quart de leur valeur nominale en représentation de ses apports en nature, sans qu'aucun versement en espèces ait été fait par lui sur le montant de ses actions;

Déclare en conséquence Leclerc et Vidal mal fondés en leur demande en nullité de la Société et dans le surplus de leurs conclusions;

Déclare Vidal également mal fondé dans ses conclusions subsidiaires ou complémentaires;

Dit qu'il n'y avait lieu de nommer de liquidateur à la Société et ordonne que Vidal en cessera les fonctions;

Ordonne la restitution de l'amende.

PUBLICATIONS LÉGALES

Du 10 au 16 mai

Adjudications mobilières

Etude Magne, 14, rue de Bellechasse, le 25 mai à midi. 25 actions Christoffe et C^{ie}. Mise à prix par action, 925 francs.

Etude Girardin, 85, rue Richelieu, le 31 mai à 1 h. 6 actions Assurances générales incendie, chaque action, 20,000 francs. 2 actions Assurances générales vie, chaque action, 27,000 francs. 2 actions Compagnie générale Maritime, chaque action, 4,600 francs. 3 actions Aigle-Vie, chaque action 140 francs. 3 actions Soleil-Grêle, chaque action, 50 francs.

Etude Notin, 28, rue Louis-le-Grand, le

28 mai, de 9 parts. Théâtre des Variétés. Mise à prix 1,000 francs.

Formations de Sociétés

Constructions de Vallergues, 7, rue Lafitte.

Banque du Nord, 23, rue de Dunkerque. L'Union, 22, avenue de la Roquette.

Modifications de Sociétés

Société des Compteurs à gaz, 29, rue Claude-Vellefana. Modifications aux statuts.

Association des ouvriers en limes, 48, rue des Gravilliers (id.).

Produits alimentaires, 23, rue Richer (id.). Confiance Grêle, 2, rue Favart. Modifications aux statuts. Augmentation du capital.

Sucreries de la Louisiane et du Texas, 32, rue Le Peletier. Modifications aux statuts.

Société anonyme hospitalière, 6, rue de l'Abbaye.

Compagnie havraise et péninsulaire de navigation à vapeur, 28, rue Bergère.

Reformations de Sociétés après dissolutions

Comptoir Mobilier, 20, rue des Halles.

Prorogations de Sociétés

Société Sucrière de Roumanie, 15, quai de Grenelle. Prorog. jusqu'au 2 octobre 1915.

Dissolutions de Sociétés

Compagnie de Sciage à vapeur, 16, passage du Génie.

Liquidations de Sociétés

Agence Ewig, 166, rue Montmartre.

Annulations de Sociétés

Jugement du 16 avril 1883. Banque de Paris et de Bretagne, 27, chaussée d'Antin.

Déclarations de faillites

Jugement du 12 mai 1883. Les sieurs Paul Delege et compagnie, propriétaire du journal le *Passant*, 4, rue Chauchat. Ouverture au 8 avril 1883. M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts synd. prov.

Délibérations

16 mai. Banque Franco-Hollandaise.

Affirmations

17 mai. Penand, banquier.

21 mai. Société Française du Froid. Société anonyme de construction de la Villette.

Clôture d'affirmations

19 mai. Halage à vapeur.

Concordats

16 mai, Comptoir général russe.

17 mai, Friedlander (Comptoir général des Rentes françaises.) — Sentenat, banquier.

18 mai, Anglo French Union Bank.

21 mai, Compagnie Continentale des Eaux.

Répartitions

Imprimerie du Passage de l'Opéra.

Dividende de 100 francs chez M. Lamoureux, 14, rue Chanoinesse.

Assemblée de Créanciers

10 mai, Chauffage de Clichy (syndicat).

11 mai, Le Patriote (clôture).

12 mai, Halage à vapeur (vérifications).

16 mai, Banque franco-hollandaise (délibérations). Tramways départementaux (clôture).

Convocations d'actionnaires

1^{er} juin, 4 h., 51, rue Sainte-Anne, Banque Monétaire.

30 mai, 4 h., 11, rue Le Peletier, Petit-Provençal.

31 mai, 3 h., 26, rue Cadet, Union-Industrielle.

28 juin, 10 h., 37, boulevard Haussmann, Marbres d'Arni.

27 juin, 2 h., 8, avenue de l'Opéra, Epargne Populaire.

31 mai, 10 h., 35, rue de Trévise, Carrières de grès des Ardennes.

11 juin, 2 h., 37, rue de Rome, Société Franco-Australienne.

26 mai, 3 h., 6, rue Le Peletier, Société Parisienne de Publicité.

26 mai, 3 h. 1/2, 28, rue Saint-Marc, Compagnie d'exploitation de Tramways.

28 mai, 1 h. 1/2, 9, rue de Fleurus, Encyclopédie du XIX^e Siècle.

31 mai, 3 h., 12, rue Le Peletier, Grand hôtel à Bellevue.

5 juin, 4 h., 15, Place Vendôme, chemin de fer du Rhône.

31 mai, 3 h., 45, rue de l'Arcade, Moulins de Prouvy.

29 mai, 10 h. 1/2, 9, rue d'Aboukir, Messager de Paris.

31 mai, 3 h., 11, Place de la Bourse, office générale des Hôtels et Maisons meublés.

28 mai, 2 h., 23, rue Lamartine, Contrôle Financier de France.

26 mai, 3 h., 15, rue Bréda, Moteurs à gaz français.

1^{er} juin, 2 h., 100, rue Richelieu, Comptoir Lyon Allemand.

19 mai, 1 h., 100, rue Richelieu, Société des Ponts Réunis.

21 mai, 1 h., 2, boulevard du Palais, Gazette du Palais et du Notariat.

29 mai, 3 h. 1/2, 32, boulevard Haussmann, Annuaire Didot-Bottin.

30 mai, 2 h., 15, rue de Madrid, Tuyaux en tôle Dax et Cie.

9 juin, 10 h. 1/2, 31, rue Lafayette, Eaux minérales d'Evrian-les-Bains.

30 mai, 3 h., 14, avenue Victoria, Mines du bassin ouest de Graissessad.

29 mai, 2h., 8, rue Louis-le-Grand, La Pré-servatrice.

28 mai, 12 h. 1/2, 38, rue de Monceau, Ecole libre de filles de Saint-Philippe du Roule.

25 juin, 4 h., 19, rue Louis-le-Grand, Société des Eaux de France et de l'Etranger.

31 mai, 2 h., 8, rue Joubert, Polders de l'ouest.

29 mai, 2 h., 10, cité Rougemont, Compagnie Electrique.

27 mai, 10 h., 4, rue Rossini, Orain et Cie.

31 mai, 3 h. 1/2, 28, boulevard Poissonnière, Société départementale d'usines à gaz.

23 juin, 10h., 7, rue Drouot, Crédit Provincial.

29 mai, 3 h., 45, rue Vivienne, Caisse Vivienne.

1^{er} juin, 3 h., 17, rue de Londres, Banque de dépôts et de crédit.

30 mai, 2 h., 8, place de la Bourse, Bureau Veritas.

31 mai, 2 h., 39, boulevard des Capucines, Compagnie d'assurances l'Univers.

29 mai, 2h., 10, cité Rougemont, Gisements d'or de Dieu-Merci.

30 mai, 2h., 28, rue Saint-Lazare, Salins de la Méditerranée.

30 mai, 8 h., 8, rue des Vosges, Terrains et constructions du boulevard de Reuilly.

31 mai, 6h., 2, place d'Anvers, La Petite Epar'gne.

30 mai, 10 h. 1/2, 33, rue Joubert, Terrains et Vapeurs de Carteret.

21 mai, 3 h., 44, avenue Victor Hugo, Terrains de l'avenue Victor Hugo.

31 mai, 10 h., 100, rue Richelieu, Banque centrale de crédit.

26 mai, 2 h., 41, rue de la Victoire, Société de banque et Travaux publics réunis.

29 mai, 2 h., 15, rue Richer, Société de papier de paille.

14 juin, 3 h. 1/2, place Ventadour, Banque d'escompte de Paris.

30 mai, 9 h., 221, rue de Crimée, Manutentions civiles.

26 juin, 10 h., 9, rue Auber, Mines d'antimoine de Chanac.

26 mai, 10 h., 36, avenue de Villiers, Appareils Uhler.

1^{er} juin, 3 h., 100, rue Richelieu, Industrie Nationale.

1^{er} juin, 3 h., 20, avenue de l'Opéra, Banque Générale d'arbitrages et de crédit.

28 mai, 2 h., 1, rue du Quatre Septembre, Le Chômage.

6 juin, 3 h., 8, faubourg Montmartre, Crédit Central de Paris.

25 mai, 3 h., 9, rue Louis-le-Grand, Scie Hélicoïdale.

1^{er} juin, 2 h., 4, rue Charras, Tuilerie de Bourgogne à Montchanin-les-Mines.

Paiements de coupons et dividendes

Chemin de fer de l'Ouest — l'Intérêt semestriel sera payé les 1^{er} et 6 juillet — Obligations de l'ancienne Compagnie de Rouen, intérêt semestriel payable le 1^{er} juin.

Lac Capais. Coupon n° 5, payable le 15 mai.

Forges et Chantiers de la Méditerranée. Solde du dividende payable depuis le 11 mai.

Société générale de Transports de liquidés. Solde du dividende payable depuis le 1^{er} mai.

Café-Restaurant Américain. Dividende de 1883 payable le 15 mai.

Mines de la Grand-Combe. Dividende de 1882, payable le 15 juin.

Forges et Chantiers de la Méditerranée. Coupon n° 18, payable le 1^{er} juin.

Tirages d'Obligations

Société générale de Transport de liquidés. Les obligations sorties au tirage seront remboursées le 1^{er} juillet.

Mines de la Grand-Combe. Obligations sorties au tirage, seront remboursables le 1^{er} octobre 1883.

DÉPARTEMENTS

AISNE

Convocations d'actionnaires

26 mai, 1 h. 1/2, à Saint-Quentin, Chemin de fer de Saint-Quentin à Guise.

AUBE

Convocations d'actionnaires

10 juin, 1 h., à Troyes, L'Eternelle.

GIRONDE

Convocations d'actionnaires

28 mai 3 h., à la Bourse, Bordeaux. Etablissement de Barzime Barèges.

NORD

Modifications de Sociétés

Crédit du Nord, rue Jean Roisin, à Lille, Mod. aux statuts.

PAS-DE-CALAIS

Convocations d'actionnaires

2 juin, 11 h., à Annesin, près Béthune, Société Houillère de Vendin-lez-Béthune.

PUY-DE-DOME

Convocations d'actionnaires

27 mai, 10 h., à Saint-Martin-les-Riom, Compagnie d'exploitation de Valérie et des roches de l'Auvergne.

28 mai, 10 h., 37, rue de l'Hôtel-Dieu, à Clermont-Ferrand, Grande Compagnie Thermale de Chatel-Guyon.

RHONE

Convocations d'actionnaires

2 juin, 4 h., 4, Av. du Doyenné à Lyon, Chemin de fer de Lyon à Fourvière et Saint-Just.

SEINE-ET-OISE

Convocations d'actionnaires

31 mai, 3 h., 6, rue l'Evêque, à Argenteuil, Compagnie générale de Chromolithie.

ÉTRANGER

AUTRICHE

30 mai, 11 h., V Adalgasse 10 à Buda Pest Foncière Austro-Hongroise.

BELGIQUE

Convocations d'actionnaires

5 juin, 3 h. 1/2, rue de Bruxelles à Namur, Société générale d'exploitation des Carrières.

GUADELOUPE

Prorogations de Sociétés

Compagnie sucrière de la Pointe à Pitre, 6, rue d'Arbaud à la Pointe à Pitre, prorogation jusqu'au 11 décembre 1903.

Communications financières

Nos fonds d'Etat ont enfin cette semaine vu la baisse les abandonner. Après une nouvelle attaque qui avait ramené le 5 0/0 à 109.45 la hausse a repris jeudi le dessus et le cours de 109.70 a été regagné. Cette amélioration est-elle, comme on le craint, plus apparente que réelle, le peu d'importance des affaires donnerait lieu de le supposer. On avait réagi pendant quelques jours sous le poids d'offres, provenant d'allègements de positions. On a remonté jeudi, grâce à quelques achats effectués en vue de réalisations de bénéfices.

Dans cet état, les oscillations du marché perdent de leur importance, et l'amélioration constatée en ce moment ne s'affirmera que lorsque la spéculation sera résolue à sortir de sa réserve.

Nos rentes ont clôturé ainsi :
3 0/0, 79.90.
Amortissable, 81.30.
4 1/2, 110.20.
5 0/0, 109.55.

La Banque de France se négocie à 5450. Le bilan arrêté ce matin, comparé avec celui de la semaine dernière, présente les différences suivantes, il y a augmentation de 2,200,000 francs dans l'encaisse; il y a diminution de 12,000,000 au portefeuille, de 3,000,000 aux avances, de 12,700,000 au compte Trésor, de 11,300,000 aux comptes courants particuliers et de 1,400,000 à la circulation.

Les bénéfices de la huitaine ont été de 800,000 fr., ce qui porte à 15,800,000 le total des profits réalisés depuis le commencement de l'exercice.

Le CRÉDIT FONCIER est à 1345. Depuis la conversion, l'épargne recherche de plus en plus les titres de cet établissement qui jouissent de la faveur du public. Les obligations communales ont été particulièrement l'objet de demandes nombreuses.

CRÉDIT LYONNAIS. Remonte à 577.50. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. Sans transactions à 542 fr. 50. On s'attend à un nouveau fléchissement.

BANQUE PARISIENNE, 412 fr. 50. BANQUE D'ESCOMPTE 525.

BANQUE DE PARIS regagne les hauts cours, clôture à 1075.

COMPTOIR D'ESCOMPTE. Mal tenu à 980. On voit une nouvelle baisse.

Nos CHEMINS DE FER ont un peu faibli. Aussitôt que les pourparlers entamés avec l'Etat auront abouti, une hausse notable est inévitable.

COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE. Se tient fermement à 485 fr. Les cours ne vont pas tarder à se relever.

VOITURES A PARIS. Très faibles à 701.25 fr. Baisseront encore. Il est prudent de vendre.

LES FONDS D'ÉTAT ÉTRANGERS sont fermes.

PETITE CORRESPONDANCE

M. P. A., à Caen (Calvados). — Reçu votre lettre. Libre à vous de persister dans votre opinion, nous persistons dans la nôtre. Non, le C. J. ne vivra pas, parce qu'il ne peut pas même naître. Quant à M. de M. dont vous nous parlez, nous ignorons jusqu'à son visage et s'il pense comme nous, c'est par simple coïncidence. Vous savez d'ailleurs que nous ne sommes pas gens à prendre le mot d'ordre de qui que ce soit. Nous examinons les faits et nous répondons en toute liberté. Maintenant, par sympathie pour vous, nous souhaitons de nous tromper et d'apprendre quelque jour, que vous êtes rentré dans votre argent.

M. M. à Chaunes-la-Grande. — Vous nous paraissez avoir parfaitement compris ce qu'il y a d'utile à faire. Agissez donc dans ce sens. Quant aux courses, visites et démarches que vous nous indiquez, nous avons le regret de vous apprendre que nos occupations ne nous laisseront point le loisir de les faire. Il nous faudrait pour cela tout un personnel chèrement payé.

Chemins de fer de l'Ouest

VOYAGES A PRIX RÉDUITS

Entre la France et l'Angleterre

1^o Paris et l'Ouest de la France en communication directe avec Bristol, Liverpool, Manchester, Birmingham et l'Ouest de l'Angleterre, par un service quotidien (dimanches exceptés), entre Cherbourg et Weymouth.

Billets simples, valables pour sept jours.

Billets d'aller et retour, valables pour un mois.

2^o Paris à Londres, par Dieppe et Newhaven.

Service quotidien (dimanches exceptés). 1^{re} classe, 41 fr. 25; 2^e classe, 30 fr.; 3^e classe, 21 fr. 25.

Billets d'aller et retour, valables pour un mois :

1^{re} classe, 68 fr. 75; 2^e classe, 48 fr. 75; 3^e classe, 37 fr. 50.

Chemins de fer de l'Ouest

Abonnement sur tout le réseau

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer des cartes d'abonnements nominatives et personnelles, en 1^{re}, 2^e, 3^e classes, de et pour toutes les gares de son réseau.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

MARCHÉ DE PARIS.

Paris, 26 mai 1883.

Le marché est peu animé, la meunerie paraît toujours hésitante et ne se décide que difficilement à payer les prix demandés par les vendeurs.

FARINES. — Le marché est un peu plus ferme et les prix sans changement sensible. On cote : farines neuf-marques courant 57.50 ; juillet-août 58.50 ; quatre dernier mois 59.50.

BLÉS. — Les affaires sont calmes, la vente est lente et les cours restent les mêmes que la semaine dernière. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée : blés blancs 25.25 à 26.50 ; blés roux 24.50 à 25.75.

On tient : roux d'Amérique n° 2 à 27.50 ; Saint-Louis 28.50 ; Michigan 25.75 à 26 ; Californie n° 1 27 à 27.20. Le tout par 100 kil. sur wagon au Havre ou Dunkerque.

Les Polognes sont tenus à 25.50 les 100 kil. sur wagons à Rouen. Les Bombay-Club n° 1 valent 26.50 pour livraison sur le mois prochain et les roux tendres 25.50.

SEIGLES. — Les offres sont restreintes et les acheteurs rares. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée : 16.50 à 16.75.

ORGES. — Affaires presque nulles. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée : orges de la Champagne 19 à 19.50 ; du Gâtinais 18.25 à 18.50 ; de Bauce 18 à 18.50.

AVOINES. — Les avoines de choix sont très recherchées et les prix fermement tenus. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée : avoines 1^{re} choix 21.25 à 22 ; noires 1^{re} qualité 20.75 à 21. noires ordinaires 20.50 à 20.75 ; grises de Bauce 20.25 à 20.50 ; grises d'hiver du Centre 20 à 20.25 ; blanches 19.25 à 19.50.

Les avoines exotiques valent : Suède 18.50 les 100 kil. c. f. et ass. Rouen ; St-Petersbourg 16.50 ; noires de Libau 18 ; blanches 16 à 16.50.

MAIS. — Affaires très calmes. On cote les 100 kil. sur wagon au Havre : maïs blancs d'Amérique disponibles 16.50 à 17 ; bigarrés 16.50, disponible ou livrable.

SARRASINS. — Les offres sont presque nulles et les prix en hausse. On cote 18 à 18.50 les 100 kil. en gare d'arrivée pour les provenances de Bretagne.

ISSUES. — La demande est très active et les prix bien tenus. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée pour les provenances du rayon : gros son 15.50 à 16 ; remoulages blancs 16 à 17 ; remoulages bis 14 à 15 ; farine de seigle 24 à 26 ; drèche de grains compressée 5.50 ; liquide 75 c. l'hect.

REVUE HEBDOMADAIRE

BLÉS. — La semaine a été splendide. La chaleur, survenue sans transition, est tempérée par le vent du Nord-Est. Le froment ressent les bons effets de cette température dont la continuation est bien désirée ; les seigles n'en pourront malheureusement bénéficier qu'au point de vue qualitatif.

Nos marchés de provincesont généralement mieux garnis. La culture semble disposée à réaliser dès maintenant ses restants, impressionnée qu'elle est par le beau temps et la concurrence des offres de blé étranger. Le calme tend à prévaloir et même la baisse, sauf cependant dans les régions du Sud-Ouest, où les prix restent fermes. La meunerie témoigne de beaucoup d'indifférence, dans le Nord, le Nord-Ouest et le Centre, en raison de la difficulté qu'elle éprouve à vendre sa farine. Il semble donc que provisoirement la faiblesse soit susceptible de s'affirmer.

L'importation paraît se ralentir depuis trois jours. La vente du disponible n'en est pas moins laborieuse à l'exception des ports de Bordeaux et de La Rochelle.

A notre marché mercredi, les offres de la culture et du commerce ont eu plus

d'importance que précédemment. La vente a été très difficile. Dans la soirée, les détenteurs ont dû accepter un peu de baisse ; seules, les qualités de choix se sont aisément soutenues.

BLÉS DE TERME. — Les cours ont baissé, tant sur l'action du beau temps et des livraisons que des avis de faiblesse de tout l'étranger. Le rapproché paraît délaissé, seuls les 4 de Septembre sont l'objet d'une demande suivie par la province. Ces demandes seraient plus vives encore si l'on pouvait opérer couramment sans dépasser le prix rond de 27 francs.

En Angleterre, la fermeté de la semaine passée n'a pu se maintenir. L'arrivée à la côte d'une flotte de 27 gargaisons de froment a refroidi les acheteurs. Ceux-ci ont, du reste, été également influencés par des avis de baisse des Etats-Unis et l'augmentation de leurs stocks visibles qui devraient diminuer à cette époque de l'année. En résumé, toutes les places maritimes de la Grande-Bretagne accusent de la lourdeur. Il en est de même sur les marchés de l'intérieur qui, cependant ne sont pas très garnis.

Dans les qualités indiquées plus bas, comme faisant route pour le Royaume-Uni, 821,280 hectolitres sont attendus comme devant arriver courant de la semaine prochaine.

Table with 2 columns: Description (e.g., En destination de l'Angleterre, Ensemble pour l'Europe) and Quantity (e.g., 6,409,000 hect., 7,515,300 hect.).

Les quantités de farines en mer s'élèvent :

Table with 2 columns: Destination (e.g., En destination de l'Angleterre, Total pour l'Europe) and Quantity (e.g., 353,200 quint., 353,500 quint.).

Les exportations des Etats-Unis dans la semaine du 5 au 12 mai ont été :

Table with 2 columns: Destination (e.g., Sur la France, L'Angleterre) and Quantity (e.g., 58,000 hect., 175,400 hect.).

Les marchés étrangers en hausse au début de la semaine, clôturant en baisse.

FARINES. — La chaleur et les avis de baisse de l'étranger ont réagi sur notre marché en dépit des arrêts constants de farine par une de nos maisons du Nord. Les cours ont fléchi graduellement de 0.50 à 0.75 sur toutes les époques mais avec affaires importantes. Cette baisse s'est effectuée non sans une résistance opiniâtre et particulièrement sur le courant du mois.

La place paraît entrevoir de plus bas prix sur le rapproché en raison de la mévente des farines de consommation et de l'abondance relative du blé sur les diffé-

rents points du territoire. Sur les 4 mois de Septembre, au contraire, l'opinion s'accuse de plus en plus franchement à la hausse, parce que notre récolte pendante est l'objet d'un déficit cultural et qu'elle a les plus grands aléas à courir jusqu'à la moisson. C'est pourquoi la baisse est vivement attendue pour acheter.

OUVERTURES DE FAILLITES.

M. Brun, restaurateur, rue Grolée, 39. Juge-commissaire : M. Martelin. Syndic : M. Canavy. Jugement du 31 mai 1883.

Mingard, marchand de meubles, rue Saint-Joseph, 13. Juge-commissaire : M. Perret. Syndic : M. Regaud. Jugement du 22 mai 1883.

Dachenaud, commerçant, montée des Carmélites, 14. Juge-commissaire : M. Favre. Syndic : M. Feys. Jugement du 22 mai 1883.

Collomb, commerçant, rue Creuzet, 22. Juge-commissaire : M. Dulac. Syndic : M. Rolland. Jugement du 22 mai 1883.

Le gérant : L. BOURGEON.

Imprimerie L. BOURGEON, rue St-Paul, 36-38.

CONTENTIEUX LYONNAIS 9, RUE DE LA MARTINIÈRE, LYON

AGENCE de RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX & d'AFFAIRES LITIGIEUSES Sur la France et l'étranger.

Spécialement recommandée au commerce et à l'industrie par une grande quantité de sociétés financières de France et de l'Europe.

Table with 2 columns: TARIFF DES RENSEIGNEMENTS and TARIFF DES RECouvreMENTS. Lists various services and their costs.

Un seul renseignement sur la France, 2 fr.; sur l'étranger, 8 fr.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE LYON

Constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce

Abréviations : N nominal, — manque, — S. C. sans cours. Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et entropôt, et hors barrières pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

Lyon, le 25 mai 1883.

Large table with multiple columns: GRAINS ET FARINES, ACQUITTÉ, CAFÉS, CACAOS, POIVRES, SOUPS, HUILES MINÉRALES, HUILES, SAVONS, BOUGIES, METAUX, SPIRITUEUX. Lists various commodities and their prices.